

APPRENDRE A TRADUIRE : L'APPORT DE LA LINGUISTIQUE DE CORPUS A L'ENSEIGNEMENT DE LA TRADUCTION.

MANAA Gaouaou
Université de Batna .

Résumé :

La traduction est difficile à enseigner à des étudiants qui ne maîtrisent pas tous les processus mentaux de cette activité cognitive complexe.

Cet article présente quelques applications et les exercices possibles dans l'enseignement de la traduction à partir d'un corpus bilingue Fondée sur un alignement au niveau des différentes

«unités de traduction», la comparaison des textes préalablement traduits par des professionnels permet un apprentissage raisonné de la traduction.

Il s'agit de montrer les différentes possibilités d'exploitation didactique de corpus parallèles suivant une orientation mixte, syntaxique et systémique.

Introduction.

La traduction est difficile à enseigner à des étudiants qui ne maîtrisent pas tous les processus mentaux de cette activité cognitive complexe.

Pour qu'ils ne se sentent pas démunis, ils doivent savoir exactement ce que l'on attend de leur travail. Il faut pour cela leur faire comprendre qu'une traduction universitaire doit rester le plus proche du texte de départ sans jamais trahir la langue d'arrivée.

Aujourd'hui, la révolution informationnelle et le développement technologique ont permis l'essor du multilinguisme et de la traduction dans un contexte dominé par Internet. Cette évolution technique avec la disponibilité d'un important volume de textes traduits, permet d'envisager une exploitation de ces données en vue de la recherche et de l'enseignement portant sur la traduction ¹.

Dans cette optique, le recours aux corpus parallèles (traduits) apparaît comme une perspective prometteuse.

L'idée de recourir à des corpus parallèles n'est pas nouvelle ; elle remonte aux débuts de la réflexion théorique sur la traduction automatique.

L'approche que nous proposons ici pour le couple (arabe-français) : deux langues non apparentées génétiquement mais très présentes dans le contexte algérien – (la traduction basée sur corpus) s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été appelé jusqu'ici la « traduction basée sur les exemples ».

Nous l'envisageons dans une optique didactique, avec un recours à la linguistique contrastive et à la comparaison des équivalences entre textes traduits : l'objectif étant de mettre en évidence certaines régularités structurelles dans l'exercice de traduction entre deux langues concernées.

Cette démarche est motivée par la conviction qu'il n'existe pas de solutions a priori à la traduction (des procédés théoriques), mais que la plupart des solutions possibles se trouvent dans les textes déjà traduits.

En d'autres termes, nous pensons que la compétence du traducteur est, pour une grande part, encodée dans les équivalences langagières réalisées dans les textes traduits.

Nous pensons également que le corpus parallèle bilingue est plus riche en enseignements sur la langue qu'un corpus monolingue parce qu'il apporte des informations sur l'équivalence « en situation », renseignant

ainsi sur les possibilités du système de la langue mis en contact avec un système différent.

L'avantage principal de cette approche est son recours aux exemples de traduction, c'est-à-dire qu'elle permet l'intégration des données contenues dans les bases textuelles disponibles.

Le recours aux corpus de textes traduits, outre le fait qu'il peut faire avancer la recherche en traduction, offre de nouvelles possibilités d'exploitation pédagogiques, originales et motivantes, pour l'enseignement de la traduction.

Les « corpus d'apprentissage ² » présentent, en effet, quelques spécificités qui autorisent des exercices pratiques plus formateurs que la méthode traditionnelle consistant en exercice de thème et version.

I. Possibilités d'exploitation des corpus parallèles.

Le corpus parallèle sera constitué de textes français accompagnés de leur traduction en arabe ou inversement.

A cet égard, les ressources textuelles ne manquent pas quel que soit le domaine considéré.

Voici, à titre indicatif un aperçu de la quantité de corpus disponibles par le couple : arabe – français :

- ° les dépêches d'agence de presse et de communication (A.F.P – Reuter – B.B.C – A.P.S etc) disponibles sur le WEB en plusieurs langues.
- ° Les publications multilingues des institutions internationales et des organismes gouvernementaux (O.N.U – U.N.E.S.C.O – O.M.S etc)
- ° Les éditions étrangères des journaux et revues, hebdomadaires et mensuels (Monde diplomatique – Elle etc).

° Les éditions officielles algériennes (Traités – Journal Officiel – Actes des assemblées de l’A.P.N et des Wilayas).

° Les œuvres littéraires et revues scientifiques traduites de l’arabe vers le français et inversement (par exemples, les œuvres publiées chez Maisonneuve et Actes Sud, Les revues scientifiques algériennes qui donnent des résumés traduits dans plusieurs langues pour tous les articles produits et publiés.)

A partir de ces corpus différents, il est possible d’envisager diverses opérations d’ordre linguistique, directement rattachées à la problématique de l’équivalence et à la pratique de la traduction.

Celles-ci permettront de traiter plusieurs types de problèmes qu’on peut répartir en trois catégories :

1. Le choix, la définition et la délimitation des unités linguistiques qui constituent des difficultés lors de la traduction.

2. La mise en parallèle, la correspondance et la synchronisation des unités du corpus (paragraphes, phrases, mots).

3. L’identification des types d’équivalences (termes techniques, expressions métaphoriques, idiomatiques) et la constitution de glossaires de référence pour le domaine étudié.

Notre expérience de l’enseignement montre que la difficulté principale pour la traduction français-arabe se situe essentiellement au niveau de la délimitation des unités correspondantes dans chaque corpus ; Cela est dû au fait que *la structure de la phrase change d’une langue à l’autre* et que *les phrases sont rarement traduites de manière linéaire et littérale*.

Comment cette approche peut être mise en œuvre dans la pratique pédagogique de la traduction ?

a) *Premier type d’exercices : l’alignement du corpus parallèle.*

APPRENDRE A TRADUIRE

L'alignement du corpus signifie que l'apprenant doit faire correspondre à chaque « unité de traduction » du texte de départ, une unité équivalente du texte d'arrivée.

L'expression « unité de traduction » recouvre ici aussi bien des séquences étendues telles que le paragraphe que des séquences de moindre ampleur telles que les phrases, les syntagmes ou simplement les mots .

Le choix de l'unité de traduction dépend de l'optique envisagée pour l'analyse linguistique et de type de corpus pris comme base de données.

Si l'on se trouve en présence d'un corpus traduit dans lequel l'exigence de fidélité à l'original est forte, comme c'est le cas pour les corpus à dominante juridique ou technique, on partira d'un alignement serré des deux corpus, en prenant comme unité de base le syntagme, voire le mot.

En revanche, si l'on se trouve en présence d'un corpus a priori en relation d'adaptation et non pas de traduction littérale, comme c'est le cas pour les textes à dominante littéraire, on tentera d'aligner d'emblée des unités plus grandes telles que les phrases ou les paragraphes.

L'opération d'alignement permet aussi d'introduire l'apprenant à la problématique des genres et des types de textes. Cela permet aussi de l'initier aux diverses manières de traduire et de le sensibiliser à la notion d'« écart » en traduction.

Les traductions dites « libres » peuvent poser ici de sérieux problèmes qui autorisent des exercices plus pointus tels que : la recherche des séquences manquantes, le changement de l'ordre des phrases dans le texte traduit, la modification du contenu thématique ou sémantique de la traduction.

Toutes ces opérations sont courantes dans la pratique quotidienne de la traduction. Il appartient à l'enseignant de varier le choix des textes afin d'explorer les divers genres de discours.

b) *Deuxième type d'exercices : l'analyse des textes du corpus.*

Les différents niveaux de l'analyse linguistique peuvent servir de base au travail d'analyse traductologique que l'étudiant doit mener :

- Premièrement, l'analyse morphologique qui consiste en l'identification des mots ou morphèmes équivalents au sein des textes du corpus.
- Deuxièmement, l'analyse syntaxique qui consiste en l'identification des syntagmes correspondants et de leurs fonctions à l'intérieur des phrases.
- Troisièmement, l'analyse sémantique qui consiste en l'identification du sens des unités lexicales dans chaque texte et des ambiguïtés éventuelles.

La comparaison des textes mis en parallèle doit assurer à la fois la finesse et l'efficacité de l'analyse. Pour ce faire, nous préconisons d'une part de commencer par une description syntaxique « superficielle » (en s'aidant de la ponctuation), et d'autre part d'adopter une approche « lexicale » des textes. En d'autres termes, l'étudiant doit s'appuyer de préférence sur un lexique contextualisé, construit et organisé à partir des données recueillies au fur et à mesure de son exploration du corpus traduit.

Signalons, au passage, l'intérêt d'un tel travail dont l'utilité dépasse le strict cadre de la traduction. Certes, l'objectif premier est la compréhension des mécanismes de transfert linguistique entre les deux langues, mais on peut envisager d'autres applications : listes terminologiques bilingues, extraction d'exemples pour l'enseignement assisté par ordinateur...

Dans les exercices proposés, l'apprentissage de la traduction devrait ainsi se faire de manière explicite, par confrontation des textes du corpus, et suivant une démarche résolument contrastive.

Mais l'objectif est bel et bien d'acquérir des réflexes de traduction grâce à des exemples de textes traduits par des professionnels et validés par l'analyse critique.

II. L'approche systémique des textes traduits.

L'approche systémique considère la traduction comme un processus complexe dans lequel les éléments linguistiques sont en relation de dépendance réciproque, formant ainsi un « système de signification »³.

Dans le cadre de la linguistique du corpus, elle vise avant tout à optimiser la comparaison des traductions mises en parallèle.

L'idée générale de la démarche est d'associer, lors de la mise en correspondance des séquences du corpus, des « unités de traduction » équivalentes dans les deux langues (mots, phrases, structures syntaxiques) afin d'en saisir les rapports et les interactions par le biais d'une formalisation rigoureuse.

L'intérêt principal d'une telle démarche est de permettre la décomposition du mécanisme de traduction en deux parties distinctes :

- d'un côté, la détermination des « unités » partiellement associables dans deux textes du corpus ;
- de l'autre, la formalisation des équivalences trouvées avec indication de la structure grammaticale et fonctionnelle des phrases.

Cette dissociation des deux phases de travail permet de produire des modèles traductionnels relativement simples en vue de la détermination des unités susceptibles de réaliser l'adéquation entre l'analyse théorique et les faits de traduction observés dans le corpus de référence.

A partir de ce travail d'analyse, l'apprenant peut – avec l'aide de l'enseignant – élaborer des « fiches de traduction » qui synthétisent les aspects les plus notables de l'équivalence 4 .

Cette situation, où l'on dispose d'une information pour l'explication du type d'équivalence, peut être appelée « situation d'apprentissage » que l'apprenant pourra solliciter ultérieurement en fonction de sa fréquence d'occurrences dans le texte à traduire.

L'analyse des traductions au niveau des phrases sur un corpus donné de textes journalistiques permet de tirer les conclusions suivantes quant à la nature des équivalences rencontrées :

° des cas (rares) d'équivalence forte lorsque le nombre de mots, leur ordre et leur sens dans le dictionnaire (bilingue) correspondent.

Exemple :

E1 : « *Izdiyad al-bitala fi shahr mares yuqliqu al-mas ulin* »

Mot à mot : « la hausse (du) chômage au mois (de) mars inquiète les responsables ».

P1 : « La hausse du chômage au mois de mars inquiète les responsables ».

° des cas d'équivalence approximative lorsque le nombre de mots et leur sens correspondent, mais pas l'ordre dans lequel ils apparaissent.

Exemple :

E2 : « *Instaqbala ra 'is al-jumhuriyya nadhirahu al faransi* ».

Mot à mot : « a accueilli le président de la république homologue (son) français ».

P2 : « Le président de la République a accueilli son homologue français ».

° des cas d'équivalence faible où l'ordre et le nombre des mots sont différents, mais où les sens correspondent.

Exemple :

E3 : « *Yatawaqqa'u antumtira ghadan fi al shamal.*

Mot à mot : « on s'attend à ce qu'il pleuve demain dans le nord ».

P3 : « Des pluies sont attendues au nord du pays ».

Ce dernier cas représente, pour le corpus parallèle (français-arabe) dont nous disposons, la majorité des équivalences traditionnelles.

On constate ainsi que l'alignement des textes prend essentiellement appui, non pas sur la structure syntaxique des phrases, mais sur des points d'ancrage sémantiques.

(Des mots pivots en quelque sorte).

Il n'y a guère que les expressions idiomatiques, dictons et proverbes, qui posent problème, notamment lorsque l'on veut en donner un équivalent culturellement pertinent.

III. L'approche syntaxique des textes traduits.

Comme on l'a vu, il est possible de fonder l'étude des traductions sur le lexique, c'est-à-dire sur la recherche des équivalences de mots. Mais il convient d'aller au-delà dans la comparaison des textes bilingues en raison des possibilités de traduction observées lors de la comparaison.

Il est clair que les « cas » décrits plus haut renvoient en réalité, à des modèles d'équivalence entre les unités constitutives des textes. Il est possible de distinguer certaines structures en français et en arabe pour caractériser les unités de traduction.

a) Spécifications linguistiques des unités.

Nous avons tenté, à partir des équivalences observées dans les textes du corpus parallèle, de mettre en évidence certaines structures morpho-syntaxiques qui paraissent stables lors du passage du français à l'arabe.

Ces structures concernent, pour la plupart, les groupes nominaux et portent sur les correspondances syntaxiques entre les deux langues.

Nous utilisons les abréviations suivantes pour représenter ces structures :

Adj	adjectif	N	nom
Prép	préposition	Pr	participe présent
PA	participe passé	Dét	déterminant
Pro	pronom	Pos	possessif
Su	suffixe		

1- Adj N. (français) ----- N. Adj. (arabe)

Exemples :

« premier ministre »

« wazir awwal ».

Dét. Adj. N

----- Dét. N. Dét. Adj.

« le premier ministre »

----- « al wazir al awwal ».

N.B. – La nature de l'adjectif est importante pour la détermination de la structure d'équivalence :

Exemples :

Adj. Pos. N. ----- N. pro. Su

« Notre pays » ----- « biladuna ».

2- N. Pr (français) ----- N. Pr (arabe).

Exemple :

« phénomène inquiétant » ----- « dhahira muqliqa »

3- N. Pa (français) ----- N. Pa (arabe).

Exemple :

« rapport détaillé » ----- « taqirir mufassal ».

4- N1. Prép. N2. (français)-----N1.dét. N2 (arabe).

Exemples :

« Ministère des finances » -----« wazarat al -maliyya »

N1. prép.Dét.N2. ----- N1. Dét. N2.

« Ministère de la culture »----- « wazarat al-thaqafa ».

Ce dernier patron morpho-syntaxique est très fréquent, car il recouvre en arabe le phénomène de l'annexion (cf. le complément du nom)

Dans les deux langues, le premier nom est déterminé par le second, lequel est défini par l'article.

Au pluriel, le deuxième nom (défini) reste au singulier : le premier subissant seul la variation du nombre.

Exemples : « caisse d'épargne » ----- « suddu q al-addikhar »
« caisses d'épargne » ----- « sanadiq al-iddikhar ».

b) Essai de formalisation des équivalences.

Dans cette perspective, l'approche syntaxique de la traduction consiste à associer à la phrase découpée en unités constitutives, une représentation des relations formelles et fonctionnelles qui existent entre ces unités.

L'objectif n'est pas tant de parvenir à une représentation générale des régularités de la langue, mais de tenter une mise en évidence de régularités récurrentes dans le transfert interlinguistique.

Nous allons essayer d'illustrer la démarche générale décrite à l'aide de quelques exemples d'un corpus publicitaire bilingue ⁵.

Pour obtenir une expression formelle de la mise en correspondance, on procède à la comparaison des éléments constitutifs de la dite équivalence dans les deux langues considérées (arabe – français).

Exemple :

« On devrait toujours comparer sa voiture à une 306 ».

On peut avoir comme équivalences valides de cette séquence :

E 1 : « *yajibu daiman muqaranatu kull sayyarabi-sayyarat biju 306* » (l'impersonnel).

Mot à mot : « il faut toujours la comparaison de toute voiture à la voiture de Peugeot 306 ».

E 2 : « *kull al-sayyarat la budda an tuqarana da-iman bi-sazyyarat biju 306* » (le passif).

Mot à mot : « toutes les voitures doivent être comparées toujours à la voiture de Peugeot 306 ».

E 3 : « *la-budda an nuqarina da-iman sayyaratuna bi-sayyarat biju 306* »

(le pronom personnel nous).

Mot à mot : « nous devons comparer toujours notre voiture à la voiture de Peugeot 306 ».

Cet exercice constitue une excellente manière de s'entraîner à traduire en envisageant toutes les possibilités valides.

Dans un second temps, il est possible de procéder à la formalisation des réalisations possibles de cette séquence dans la langue d'arrivée.

Une telle formalisation des équivalences peut être utilisée pour la réalisation d'algorithmes en vue de la traduction automatique. Mais il est possible également d'en faire un exercice d'analyse grammaticale, c'est-à-dire de réaliser pour chacune des phrases à traduire un schéma représentant la structure de la phrase compte tenu de son sens.

Conclusion.

L'application d'une telle démarche permet de « raisonner » le processus de traduction et de mettre en évidence certaines régularités d'équivalence.

En effet, l'un des avantages de la formalisation, comparée à d'autres approches des mécanismes de traduction, est de permettre une prise de conscience immédiate des multiples possibilités de traduire et de rédiger en langue étrangère.

Elle permet aussi de faire ressortir des phénomènes cruciaux lors de la traduction tels que l'assignation de valeurs référentielles (de temps, d'aspect, de détermination et de modalité) à travers l'emploi d'un certain nombre de marqueurs grammaticaux (pronom, adverbes, préfixes, articles, etc).

En somme, la méthode systémique appliquée aux corpus de textes bilingues consiste à schématiser le processus de traduction pour aboutir à une modélisation qui puisse expliquer le fonctionnement dynamique de l'équivalence en contexte.

Elle se présente, en fait, comme une méthodologie qui organise les connaissances du traducteur afin d'optimiser son travail.

Sur le plan didactique, elle offre des ressources étendues pour renouveler les exercices de thème et de version, tout en développant la motivation et l'autonomie de l'apprenant.

Enfin, sur le plan technique, elle ouvre la voie à des possibilités d'application prometteuses en vue de la traduction automatique.

Notes :

1. Voir à ce sujet l'éclairant ouvrage de Tognini-Bonelli, E. 2001 : « Corpus linguistics at work » Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, Publishing.

2. L'idée est développée dans Wichmann, A Fligestone, S Knowels, G (Eds) 1997 : Teaching and Language Corpora, London/New York, Longman.

3. Voir Roman, A – 2001. « Systématique de la langue arabe ». Presses Universitaires de Lyon.

4. In « Manuel de traduction (français – arabe – français) » Paris. Ellipses de Guidère, H - 2002

5. Pour une étude détaillée de ce corpus, voir Guidère, M – 2002. « Publicité et traduction ». Paris, Editions l'Harmattan. 320 p.

Bibliographie.

DEBILI, F & LII, 1994 – « De l'appariement des mots à la comparaison de phrases :

un algorithme pour la reconnaissance de la paraphrase et de la traduction ». RFIA – 94, Paris.

LAVAUT-OLLEON, E 1998 – « Fonctions de la traduction ». La didactique des langues : apprendre une langue en apprenant à traduire ». Paris, Didier Eruditions (n. édit).

APPRENDRE A TRADUIRE

WEHRLI, E 1997 – « L'analyse syntaxique des langues naturelles : problème et méthodes ». Paris. Masson.

LES LANGUES MODERNES : dossier « La traduction » n° 4. 2002.
Extraits de Guidère, M - pp : 39/50.